REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)

RAPPORT DE L'ATELIER REGIONAL DE VALIDATION DU DRAFT 2 DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DE LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE AVEC LES ACTEURS DE LA REGION CENTRALE.

Blitta , le 23 septembre 2020

Les rapporteurs

Table des matières

INTRODUCTION 3

I. RAPPEL DU CONTEXTE, DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS DE L'ATELIER 3

1.1. Contexte et justification 3

1.2. Rappel des objectifs de l'atelier 4

1.3. Rappel des résultats attendus 4

II. MISE EN ŒUVRE DE L'ATELIER/DEROULEMENT DES TRAVAUX 5

2.1. La cérémonie d'ouverture et mise en place du bureau de l'atelier 5

2.2. Les communications 6

2.3. Débats 7

III. RECOMMANDATIONS ET CLOTURE DE L'ATELIER 10

3.1. **Les recommandations formulées à par les participants** 10

3.2. **La cérémonie de clôture de l'atelier** 10

. **CONCLUSION** 11

ANNEXES 12

INTRODUCTION

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est un instrument fondé sur l'engagement et le dialogue en vue de la résolution efficiente des plaintes. Il s'élabore de manière participative et inclusive pour être mis à la disposition des parties prenantes à la REDD+ dans la phase de de mise en œuvre de la stratégie.

A ce stade, le draft 2 du MGP pour la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ a intégré toutes les observations, les apports des parties prenantes ainsi que les commentaires de la Banque sur le draft 1. Ce draft 2 est élaboré par la Coordination Nationale REDD+ en étroite collaboration avec la commission des textes du Ministère de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature et avec l'appui de la Banque mondiale. Pour que l'ensemble des parties prenantes puissent s'approprier le fonctionnement du MGP, son champ d'action, les plaintes éligibles, leurs rôles et responsabilités dans la phase de mise en œuvre de la REDD+ et procéder à sa validation, cinq ateliers régionaux et un atelier national ont été organisés. Ces ateliers regroupent les représentants des différentes organisations et plateformes de la société civile, des autorités et représentants des collectivités territoriales. Voir la liste des participants en annexe.
Le présent rapport rend compte du déroulement de l'atelier de validation dudit MGP de la région des Savanes. Il s'articule autour des principaux points suivants :

- Rappel du contexte, des objectifs et des résultats de l'atelier
- Mise en œuvre de l'atelier/Déroulement des travaux
- Bilan de l'atelier et évaluation de l'atelier
- Recommandations et clôture de l'atelier

I. RAPPEL DU CONTEXTE, DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS DE L'ATELIER

1.1. Contexte et justification

Le processus REDD+ au Togo vise à infléchir la tendance à la dégradation des forêts et à la déforestation, en optant pour une gestion durable des forêts existantes et un accroissement du patrimoine forestier. Ce processus est conduit dans une approche participative multi-acteurs et inclusive qui requiert l'intégration des dimensions sociale, environnementale et économique.

Ce processus, bien que salutaire est cependant susceptible d'engendrer des conflits eu égard à la multiplicité des acteurs qui ont des intérêts souvent divergences.

Dans le souci de prévenir et de faciliter le règlement de ces potentiels conflits, la coordination nationale REDD+ Togo s'est déjà doté d'un mécanisme consensuel de gestion des plaintes (MGP) pour la phase de préparation

Cependant, le champ d'action, le type de plainte et la nature des activités de la phase de préparation sont différents de ceux de la phase de mise en œuvre. C'est pourquoi la coordination nationale élabore un autre mécanisme pour la phase de mise en œuvre de la stratégie. L'enjeu est de permettre aux plaignants d'activer rapidement ce mécanisme de régulation lorsqu'ils auront une plainte en lien avec les activités de la phase de mise en œuvre de la REDD+.

Ce mécanisme de la phase de mise en œuvre (tout comme celui de la phase de préparation) se veut transparent et accessible à tous. Il s'élabore de manière participative et inclusive pour être mis à la disposition des parties prenantes.

Pour y parvenir, plusieurs activités ont été déjà réalisées. A ce stade, le draft 2 du MGP pour la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ est élaboré.
Dans le souci de partager le contenu de cette dernière version avec l'ensemble des parties prenantes pour qu'elles puissent comprendre le fonctionnement du MGP, son champ d'action, les plaintes éligibles, leurs rôles et responsabilités dans la phase de mise en œuvre de la REDD+ puis procéder à sa validation, cinq ateliers régionaux et un atelier national sont organisés. Ces ateliers de validation permettront aux acteurs de revisiter les modifications apportées à la version précédente et de s'assurer que les spécificités de leurs régions respectives sont prises en compte dans cette dernière version.

1.2. Rappel des objectifs de l'atelier

L'objectif général poursuivi est d'organiser une validation participative du MGP de la phase de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

De façon spécifique, il s'agit essentiellement de :

- Partager avec les parties prenantes le processus ayant conduit à l'élaboration du document du MGP ;
- Partager avec l'ensemble des parties prenantes le contenu du draft 2 du MGP de la phase de mise en œuvre de la stratégie et recueillir leurs contributions ;
- Echanger avec les parties prenantes sur leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre dudit MGP ;
- Amener les participants à identifier et à prendre en compte dans le MGP les spécificités de leurs localités respectives
- Recueillir les apports, observations et commentaires des parties prenantes sur le document afin d'améliorer son contenu ;
- Faciliter l'appropriation du document du MGP par les parties prenantes.

1.3. Rappel des résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :
Le processus d'élaboration du document du MGP est partagé avec les parties prenantes ;

- Le contenu du draft 2 du MGP de la phase de mise en œuvre est partagé avec l'ensemble des parties prenantes et leurs contributions recueillies ;
- Les parties prenantes ont une meilleure compréhension de leurs rôles et responsabilités dans le cadre de ce mécanisme ;
- Les spécificités de chaque localité sont identifiées par les participants et sont prises en compte dans le MGP
- Les observations et commentaires des parties prenantes sont recueillies pour l'amélioration du contenu du draft 2 du MGP ;
- Les parties prenantes se sont approprié le contenu du document du MGP.

II. MISE EN ŒUVRE DE L'ATELIER/DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1. La cérémonie d'ouverture et mise en place du bureau de l'atelier

La cérémonie d'ouverture est marquée par trois allocutions :
- le mot de bienvenue du représentant du Directeur Régional de l'Environnement de la région Centrale ;
- le mot de cadrage du coordonnateur national REDD+ ;
- le mot d'ouverture du préfet de Blitta

❖ **Mot de bienvenue du Directeur Régional de l'Environnement des Savanes**

Le représentant du Directeur Régional de l'environnement de la Région Centrale a souhaité la cordiale bienvenue au nom du DR empêché. La présence de tous les acteurs invités au présent atelier témoigne de l'importance que chacun accorde au mécanisme de gestion des plaintes (MGP). Il a rappelé aux participants l'importance du MGP dans la réussite de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Pour finir, il a invité tous les acteurs à participer activement aux travaux pour valider le document du MGP qui prenne en compte toutes les préoccupations des acteurs de la région.

❖ **Le mot de cadrage du coordonnateur national REDD+**

Le Coordonnateur National a d'abord souhaité la bienvenue aux participants; il a ensuite remercié chacun pour l'intérêt qu'il porte à la REDD+ et à la protection de la nature. Il a rappelé aux participants que depuis 2015, la REDD+ a obtenu beaucoup de résultats grâce à l'implication de tous les acteurs. Il a invité les participants à apporter leur contribution pour l'amélioration du draft 2 de la phase de la mise en œuvre de la stratégie REDD+. Il a souligné que la validation du MGP est une occasion pour revisiter le contenu du draft 2 après l'intégration des préoccupations des différents acteurs. Il a invité les participants à s'appliquer pour valider le document qui reflète les préoccupations et la spécificité de la région Centrale.

❖ **Le mot d'ouverture du préfet de Blitta**

Le Préfet de Blitta Monsieur BATOSSA Boukari dans son discours d'ouverture, a rappelé l'historique du processus REDD+, l'implication des décideurs du plus haut niveau de l'Etat, la démarche méthodologique qui a conduit à l'élaboration du MGP. Il a remercié les participants pour l'intérêt qu'ils accordent à la REDD+ qui tient à cœur le chef de l'Etat. La participation des parties prenantes et la transparence sont primordiales pour la mise en œuvre harmonieuse des activités. Il a invité les participants à se donner à fond pour l'amélioration du document à travers des échanges fructueux.

.

❖ **Mise en place du présidium**

Pour une direction harmonieuse des travaux de l'atelier, un présidium de trois membres a été mis en place. Il est composé de :

- Président : M. Secrétaire Général de la préfecture de Blitta M. DOTSE Médjina
- Premier rapporteur : M. Directeur Préfectoral environnement de Blitta, Cdt DETY Kokou Amouzou
- Deuxième rapporteur : Mme la représentante du chef canton de Sotouboua Mme AWIGNAMA Essotinam

2.2. Les communications

Quatre communications ont été faites.

- **Première communication :**

Elle est animée par M. DAMETOUGLE T. Coordonnateur Adjoint chargé d'appui au programme. M. DAMETOUGLE a rappelé aux participants le processus d'élaboration du Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) de la phase de mise en œuvre de la stratégie REDD+ du Togo en trois points.
Abordant le premier point intitulé : « les Piliers REDD+ : où sommes-nous dans le processus de préparation ? », l'orateur a d'abord rappelé aux participants les quatre piliers de la REDD+. Il a ensuite expliqué les résultats obtenus au niveau de chaque pilier et ce qui reste à faire.
Concernant le deuxième point intitulé « Pourquoi un MGP pour la phase de mise en œuvre des projets REDD+ », M. DAMETOUGLE a entretenu les participants sur l'importance du MGP. Il a souligné que la mise en œuvre de projets REDD+ impliquera une multiplicité d'acteurs aux intérêts souvent divergents ; celà peut créer des situations conflictuelles entre ces acteurs.
Il faut donc un mécanisme consensuel de gestion de plaintes pour prévenir, traiter et résoudre les tensions et les potentiels conflits entre ces acteurs.
S'agissant du troisième point « Comment le MGP REDD+ du Togo a été élaboré », le communicateur a signifié aux participants que le MGP REDD+ a été élaboré à travers un processus participatif, inclusif, interactif et itératif. Les différentes étapes chronologiques et consultations des parties prenantes ont été également rappelées aux participants.

- **Deuxième communication**

Elle a été également présentée par M. DAMETOUGLE. Elle a pour thème : « MGP REDD+ Togo : Objectifs, Champs d'actions, Activités sources de plaintes potentielles et Parties Prenantes »
Dans un premier temps, M. DAMETOUGLE a rappelé les objectifs poursuivis par le MGP REDD+ du Togo. Il a ensuite ressorti les actions de la stratégie nationale REDD+, sources de plaintes potentielles. Il a également présenté le champ d'action du MGP REDD+ du Togo et expliqué la nature d'une plainte jugée valide/recevable. Il a pour finir entretenu les participants sur les parties prenantes qui sont concernées par le MGP REDD+ du Togo.

- **Troisième communication**

La troisième communication est présentée par M. KOTOKO M. responsables des affaires juridiques, des évaluations environnementales et sociales stratégiques. Elle a porté sur l'organisation et le fonctionnement du MGP.
Cette communication s'est articulée autour de cinq préoccupations majeures. M. KOTO a d'abord présenté les organes et les niveaux qui interviennent dans le règlement des plaintes. Il a ensuite expliqué leurs rôles et responsabilités. Il a également clarifié comment ces Organes procèdent pour régler les plaintes, ainsi que les canaux de saisine en cas d'une plainte.
Pour finir, le présentateur a partagé avec l'assistance les différentes étapes dans la procédure de gestion d'une plainte**.**

❖ **Quatrième communication**

Elle est animée par M. KITING O. Spécialiste en développement sociale et a porté sur le dispositif de suivi-évaluation du MGP REDD+ et les besoins en renforcement des capacités.
Abordant le dispositif de suivi-évaluation, M. KITING a d'abord rappelé ce que c'est que le dispositif dans le cadre du MGP REDD+. Il a ensuite rappelé les objectifs et l'importance du suivi-évaluation du MGP REDD+ Togo ainsi que les acteurs du suivi-évaluation. Il a enfin partagé avec les participants les indicateurs qui doivent être renseignés par les acteurs et comment se fera le rapportage et l'archivage des données.
Concernant les besoins en renforcement de capacités, il a expliqué aux participants que cet aspect porte essentiellement sur les informations et sensibilisations des parties prenantes sur le MGP, les formations thématiques, et l'appui en matériel de travail
Il a clôturé la présentation par le budget prévisionnel de la mise en œuvre du MGP ; budget dont le montant doit être mobilisé pour la mise en œuvre effective du MGP.

2.3. Débats

L'ensemble des quatre communications a fait objet de débat en plénière. Les participants ont eu à poser des questions d'éclaircissement, soulever des préoccupations et à formuler des commentaires. Les questions, préoccupations soulevées et les éléments de réponse apportés aux différentes questions et préoccupations sont résumées ci-dessous :

Les éléments de réponses suivantes ont été apportés aux différentes questions et préoccupations **:**

- .

- .

Tableau 1 : Synthèse des questions, préoccupations soulevées et réponses à l'atelier régional de de validation du draft 2 du MGP /REDD+ à Blitta

	Questions/préoccupations	Acteurs	Eléments de réponse
1	Pourquoi a-t-on occulté les niveaux cantonal et communal? il n'y a pas un organe niveau cantonal et communal de MPG alors que tout se passe niveau village ou canton **?**	BAGNOTE Napo (Directeur Exécutif RESODERC)	Les chefs canton et les représentants des maires sont au niveau du comité préfectoral. Les saisines se font au niveau local; sauf la résolution se fait au niveau préfectoral. De plus s'il faut des comités cantonaux et communaux, le fonctionnement du mécanisme serait trop lourd. Comme le MGP est un processus itératif, il est bon de démarrer avec les trois niveaux pour apprécier et modifier à l'avenir au besoin.
2	Existe-t-il une coordination de la gestion des plaintes entre ministère de l'agri et MEDDPN ?	KLOUN Bayé Maire Mô 1	Pour le Togo, le ministère de l'environnement et le ministère de l'agriculture sont fortement impliqués dans toutes les instances de pilotage du processus REDD+, et dans les organes de gestion du MGP. Les deux ministères travaillent donc en synergie
3	Quelle est l'implication des communes dans les activités REDD+ au niveau de chaque commune		Avec la décentralisation, les communes ont un important rôle dans les actions de développement y compris dans les activités en lien avec la REDD+ ; c'est pour cette raison que les représentants des secrétaires généraux des maires sont membres des organes de gestion
4	Donner l'accusé de réception par téléphone ne semble pas laisser de traces, n'est-il pas mieux de donner les accusés de réception uniquement par écrit?	GNOFAM Mayi (Présidente région Centrale CF-REDD+)	L'accusé de réception est donné par téléphone pour juste informer le plaignant que sa plainte est enregistrée et que le traitement se poursuit. Le papier physique lui sera donné pour garantir la traçabilité du processus.
5	La gestion des Plaintes liées la transhumance (souvent politisée) paraît compliquée, qu'est- ce qu'il faut faire dans ce cas ?	GNANGUISSA Plibam (Maire Soutouboua 1)	Les membres des comités de gestion des plaintes travailleront avec les comités de transhumance. Ils veilleront à ce que les campagnes de d'information et de sensibilisation soient faites pour amener les transhumants à respecter les couloirs et les la période de transhumance. Cela permet de prévenir en amont les conflits. Cependant, si en dépit de

			ces campagnes un conflit survenait, le comité concerné devra le traité avec transparence et impartialité.
6	Eest-il possible d'être membre simultanément des comités préfectoral et régional (le cas des secrétaires généraux des préfectures chef-lieu des régions)?	ISSIFOU Aboulaye (RFPC Tchaoudjo)	Oui les secrétaires généraux des préfectures chef-lieu des régions vont siéger à la fois dans le comité préfectoral et dans le comité régional.
	Pourquoi les opérateurs du bois qui sont pourtant des acteurs incontournables dans la reforestation et la déforestation ne sont pas membres des comités ?		Les opérateurs du bois tout comme les jeunes pourront être consultés comme personnes ressources dans le traitement d'une plainte qui requiert leurs compétences. Le nombre des membres des comité étant déjà élevé (09 membres), ajouter les représentants du bois et ceux de la jeunesse rendrait les bureaux pléthoriques et le fonctionnement difficile.
	Pourquoi il n'y a pas la représentation de la jeunesse dans les comités de gestion des plaintes ?	Représentant CRJ région Centrale	

2.4. Travaux de groupe

Les participants ont été répartis en trois groupes. En prenant compte le contexte et les spécificités de leur région, chaque groupe devait analyser, améliorer et compléter si nécessaire une partie du document. (Voir les consignes données aux différents groupes en annexe).

Les groupes se sont retrouvés en plénière pour la restitution des travaux. Après la restitution des travaux des différents groupes, les discutions ont permis d'harmoniser les points de vue sur les différents aspects du document. Cette harmonisation a permis aux participants d'avoir une même compréhension du mécanisme de gestion des plaintes pour cette phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

III. RECOMMANDATIONS ET CLOTURE DE L'ATELIER

3.1. Les recommandations formulées à par les participants

Les recommandations ci-dessous ont été formulées par les participants :

- Les membres des différents organes doivent avoir une bonne moralité et veiller qu'il ait plus d'équité et d'impartialité dans la gestion des plaintes
- Il a été recommandé d'ajouter les indicateurs de performance suivants : i) le pourcentage de plaignants ayant reçu les accusés de réception, ii) le pourcentage d'auto-saisine, iii) le nombre total de plaignants

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) de la phase de mise en œuvre du processus REDD+ est validé par acclamation sous réserve de de l'intégration des différentes observations formulées par les participants. Suite à cette validation, les participants ont échangé sur les prochaines étapes du processus (voir les prochaines étapes en annexe).

3.2. La cérémonie de clôture de l'atelier

La cérémonie de clôture est marquée le mot de remerciement du coordonnateur national et le mot de clôture du secrétaire général de la préfecture de Blitta

Le coordonnateur national du projet, Dr DITOEATOU a remercié les participants pour leur contribution tout en leur témoignant sa satisfaction des travaux de cet atelier. Merci à tous et à chacun pour le sacrifice consenti en vue de la validation du document du MGP dans le respect des mesures barrières.

Le secrétaire général de la préfecture de Blitta M. DOTSE Médjina représentant son préfet pour la clôture de l'atelier, a remercié les participants pour les sacrifices qu'ils ont consenti pour les travaux dudit atelier. Nous restons convaincus que les ressources seront mobilisées pour la mise en œuvre du présent MGP.C'est sur ces mots qu'il a déclaré clos les travaux de l'atelier.

. CONCLUSION

Le présent atelier a permis aux parties prenantes de s'approprier le contenue de la version améliorée du mécanisme de gestions de plaintes dans la phase de mise en œuvre du processus REDD+ ainsi que leurs rôles et responsabilités. Il a favorisé des échanges qui ont permis aux acteurs de valider le présent document du mécanisme de gestion des plaintes. Ce mécanisme de gestion des plaintes dans la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ au Togo permet d'assurer la cohésion sociale. Il va faciliter la mise en œuvre harmonieuse des différentes qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la convention cadre des Nation Unies sur les changements climatiques, des objectifs du développement durable (ODD) et du plan national de développement (PND) du Togo.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES CONSIGNES POUR LES TRAVAUX DE GROUPE

Groupe 1 : Analyser, améliorer et compléter (au besoin), au regard du contexte et des spécificités régionales :

- Les objectifs et le champ d'application du MGP REDD+ Togo
- Les actions de la stratégie REDD+, sources de plaintes potentielles
- La validité d'une plainte, les parties prenantes concernées par le MGP REDD+.

Donnez votre avis motivé sur chacun de ces points.
Groupe 2 : Analyser, améliorer et compléter (au besoin), au regard du contexte et des spécificités régionales :

- Les niveaux de saisine et de résolution des plaintes ;
- La composition et les attributions des organes de gestion des plaintes ;

Donnez votre avis motivé sur chacun de ces points.
Groupe 3 : Analyser, améliorer et compléter (au besoin), au regard du contexte et des spécificités régionales :

- Le suivi évaluation de la mise en œuvre du MGP REDD+
- Les thématiques proposées pour les besoins de renforcement des capacités
- Donnez votre avis motivé sur chacun de ces points.

ANNEXE 2 : LES PROCHAINES ETAPES

ETAPE 1 : prise en compte et intégration des apports préoccupations et commentaires des différents ateliers pour produire la version améliorée

ETAPE 2 : Transmission de la version améliorée à la Banque mondiale pour avis technique.

ETAPE 3 : Prise en compte des observations de la Banque mondiale et production de la version finale ;

ETAPE 4 : Organisation des ateliers de dissémination et de vulgarisation des versions définitives des différents livrables (SN-REDD+, CGES, PGP, CPR, CP, MGP, MPB)

ANNEXE 3 : LISTE DE PRESENCE

EVALUATION DE L'ATELIER DU MGP REGION CENTRALE (Blitta)
(Sur 45 participants

Eléments d'appréciation	Critères d'appréciation							
	Satisfaisant		Assez bon		Passable		Pas satisfaisant	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
1. déroulement de l'atelier								
Présentations	31	69	14	31	0	0	0	0
Participation	25	56	20	44	0	0	0	0
Facilitation	34	76	11	24	0	0	0	0
Gestion du temps	25	56	15	33	4	9	1	2
2. Appréciation du cadre du travail								
Cadre de travail	31	69	11	24	2	4	1	2
Restauration/pause-café	25	56	12	27	5	11	3	7
3. **Organisation des ateliers**								
Pertinence d'organiser les consultations régionales	33	73	12	27	0	0	0	0
4. Compréhension globale du document								0
Document du MGP bien approprié par les acteurs	30	67	12	27	3	7	0	0
5. Résultats des travaux de l'atelier	36	80	9	20	0	0	0	0

Autres appréciations

Pour les autres appréciations, les participants se sont prononcés sur :

- Ce qui les a le plus intéressé au cours de l'atelier
- Ce qui les a le moins intéressé au cours de l'atelier
- Propositions /suggestions utiles pour l'avenir

Leurs appréciations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

1. Ce qui vous a le plus intéressé au cours de l'atelier	2. Ce qui vous a le moins intéressé au cours de l'atelier	3. Propositions /suggestions utiles pour l'avenir
- Les dispositions prévues dans le MGP pour la transparence dans la gestion des plaintes. - L'animation de l'atelier par les communicateurs - L'inclusion dans l'invitation des participants - La documentation donnée à temps - Le respect des mesures barrières	- Trop peu de temps pour les travaux de groupe - Une journée s'est avérée insuffisante pour cet atelier. - Les participants étaient coincés dans la salle lors des travaux de groupe	- Faire un effort pour respecter le temps imparti pour les présentations - Prévenir les participants à l'avance que les pauses-cafés et le déjeuner sont libres pour qu'ils prennent les dispositions.

ANNEXE 4 : LISTE DE PRESENCE